



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES FONCIÈRES 2025 (Art. 1001 à 1012 CM et 501 à 504 LCV)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que conformément au Code municipal du Québec, le rôle général de perception des taxes foncières pour l'année financière 2025 a été préparé et est déposé à mon bureau, et que toutes personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les taxes mentionnées selon le tableau des échéances ci-après énumérées.

Pour plus de précisions, mentionnons que :

- les comptes de taxes de moins de 300 \$ sont payables en un seul versement, le **3 mars 2025**.
- les comptes de taxes de 300 \$ et plus sont payables en trois (3) versements égaux, les **3 mars 2025, 6 juin 2025 et 9 septembre 2025**.
- les comptes débiteurs portent intérêts au taux de 10% l'an auquel s'ajoute une pénalité de 2% calculée sur les soldes impayés.
- le paiement de ces factures peut être fait par chèque, par virement de votre institution financière, par paiement électronique ou encore en vous présentant à l'hôtel de ville (par paiement Interac ou en argent comptant). Vous pouvez également consulter votre créancier hypothécaire pour que le montant de vos taxes soit payé par celui-ci à même votre versement hypothécaire.

Donné à Ivry-sur-le-Lac,
Ce 16^e jour de janvier 2025

Marie-France Matteau,
Directrice générale et
greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Marie-France Matteau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 16^e jour de janvier l'avis public concernant le dépôt du rôle de perceptions des taxes foncières 2025 de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac sur le site internet ce celle-ci.

En foi de quoi je donne ce présent certificat, ce 16^e jour de janvier 2025.

Marie-France Matteau,
Directrice générale et
greffière-trésorière